

# RAPPORT DU COLLEGE THÉOLOGIQUE INTERNATIONAL S.JEAN DE LA CROIX@

P. Charles Serrao

## Communauté de formation:

Recteur: P. Charles Serrao (Karantaka Goa)  
P. Gustavo Prats (Castille)  
P. Constant Phuati (Congo-Brazzaville)  
P. Rafael Wilkowski (Cracovie)  
P. François Lethel (Paris)

## Etudiants:

Les étudiants sont au nombre de 35 et proviennent de 16 pays (21 Circonscriptions): Brésil (sud-est), Colombie, Egypte (Dél. Générale d'Israël), Etats-Unis (Californie et Oklahoma), Inde (Kerala sud, Malabar, Tamilnadu, Commiss.A.Pradesh, Commiss.Delhi, Vic Orissa), Indonésie (Taiwan), Italie (Rome), Liban, Malaisie (Taiwan), Malte, Mexique, Thaïlande (Taiwan).

Les élèves, à leur arrivée au Collège, sont tous Profès temporaires. Ils font leurs études à notre Faculté de théologie du Teresianum, qui se trouve près du Collège. Après trois années d'études, ils obtiennent le baccalauréat en théologie et terminent leur séjour au Collège. Chaque nouveau groupe se voit assigner un formateur chargé de l'accompagner durant ses trois années de présence.

## Vie du Collège durant le cours académique:

- Le rythme de vie est marqué par un horaire qui inclut l'Eucharistie et la Liturgie des Heures, l'raison communautaire, la récréation, le temps de classes et d'étude, le travail manuel et le repos.
- La vie commune au Collège est de caractère spécial, du fait que la communauté est internationale et donc pluriculturelle, ce qui lui garantit une grande richesse humaine et de nombreuses possibilités pour l'ouverture, avec une expérience unique aux niveaux carmélitain, ecclésial et culturel.
- Tous les dimanches, nous avons l'exposition du T.S.Sacrement.
- Un dimanche par mois, nous avons une recollection communautaire.
- Chaque samedi, nous avons une réunion de caractère carmélitain: l'histoire et les saints de l'Ordre, l'analyse de certains textes de nos Saints Pères (Thérèse de Jésus et Jean de la Croix).
- Un dimanche par mois, les étudiants sont autorisés à sortir librement à Rome, afin de connaître les lieux d'intérêt religieux, historique et culturel.
- Deux fois par trimestre, des conférences sont assurées, profitant du passage à Rome de certains spécialistes du Carmel ou autres. D'où un vaste éventail: culturel, religieux, social, politique...
- Le dernier samedi de chaque mois, une fête est organisée pour souligner et célébrer les fêtes personnelles de tous les Frères.
- Une soirée est réservée chaque semaine pour l'apostolat: soit paroissial (groupes de catéchèse, liturgie, accompagnement des jeunes, prière, Lectio divina...)- soit de charité (visites au malades et prière avec eux, assistance à un centre d'immigrés, service des tables dans un réfectoire de pauvres..)

## La vie durant l'été:

En Europe, les vacances scolaires s'étalent sur trois mois. Au Collège, cette période s'organise de la façon suivante:

- Une année, les étudiants se consacrent à l'étude de la langue espagnole pendant deux mois (ceux qui sont de langue espagnole peuvent alors, avec l'accord de leur P.Provincial, étudier une autre langue). Ensuite, en compagnie de quelques spécialistes, ils visitent les lieux thérésiens-sanjuanistes de Castille et d'Andalousie, où ils entendent des conférences et reçoivent les explications qu'ils désirent.
- Une autre année, les Frères vont passer un mois en Israël. Logés au Mont-Carmel, ils mènent la vie commune avec les Frères de Terre-Sainte, prennent connaissance des lieux où est né notre Ordre, font des visites, reçoivent des explications et entendent des conférences sur l'histoire de l'Ordre et le sens des principaux lieux bibliques. Le mois suivant, ils peuvent se consacrer à l'étude des langues ou retrouver leur propre Province, suivant les indications de leur P.Provincial.

- Dans tous les cas, ils se retrouvent à Rome pour le troisième mois d'été. Ils ont alors un cours de deux semaines sur les grandes Oeuvres de nos Saints Pères, puis une semaine consacrée à leur retraite communautaire annuelle.
- Vers la fin juin de leur troisième année, les étudiants considèrent comme terminée leur formation au Collège International.

### **La Profession solennelle et les Ordres Sacrés:**

Les étudiants qui remplissent les conditions prévues par le Droit commun et le Droit particulier peuvent faire leur Profession solennelle durant leur séjour au Collège. Outre ces exigences, le Collège impose encore les conditions suivantes: approbation par la communauté formatrice du Collège, permission écrite du Provincial concerné, et deux années de présence au Collège. On demande aux Provinciaux de juger eux-mêmes de la convenance d'une Profession à faire à Rome ou plutôt dans la Province. Car si le Collège en offre la possibilité, c'est à la Province de savoir ce qui est le meilleur pour l'étudiant lui-même et pour sa circonscription.

Pour accéder au Diaconat au Collège international, l'approbation de la Communauté éducative est encore prévue, ainsi que l'autorisation du P.Provincial; et la célébration doit se réaliser au dernier trimestre de la troisième année. L'Ordination sacerdotale n'est pas prévue au Collège international.

### **Questions pratiques:**

Deux questions sont particulièrement importantes: celle de l'économie et celle des permissions. La Maison Généralice couvre toutes les dépenses en matière de logement, alimentation et entretien des formateurs. Les Provinces se chargent des dépenses de leurs étudiants pour la Faculté, le matériel scolaire, la santé, les frais personnels, les voyages...Par disposer de son argent, l'étudiant traite avec son propre formateur. S'il s'agit de dépenses normales et prévues dans le programme du Collège, le formateur y pourvoit. Mais s'il est question de dépenses élevées et non prévues au Collège, il faut demander une autorisation écrite au P.Provincial. En tout, il importe d'éduquer à la sobriété.

Quand il est question de cours de langue à suivre en Europe, il est supposé le consentement de la Communauté éducatrice et la permission écrite du P.Provincial.